GEMENG
rouspert
mompech

Avis au public

Règlement de circulation à caractère temporaire du 13 novembre 2026

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 13 novembre 2026 le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire à l'occasion de la manifestation **« Chrëschtmaart »** du **27 au 29 novembre 2026** à la localité de **Moersdorf.**

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Rosport, le 16 novembre 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre, ff.

Le secrétaire communal,
contreseing, article 74 de la loi communale

GEMENG
rouspert
mompech

ADMINISTRATION COMMUNALE DE ROSPORT-MOMPACH 9, rue Henri Tudor ▪ L-6582 Rosport ▪ Tél. 73 00 66-1 ▪ Fax. 73 04 26
rosportmompach.lu ▪ info@romo.lu ▪ **N° TVA :** LU – 115 42 783 ▪ **Matricule :** 0000 51 21 086 99